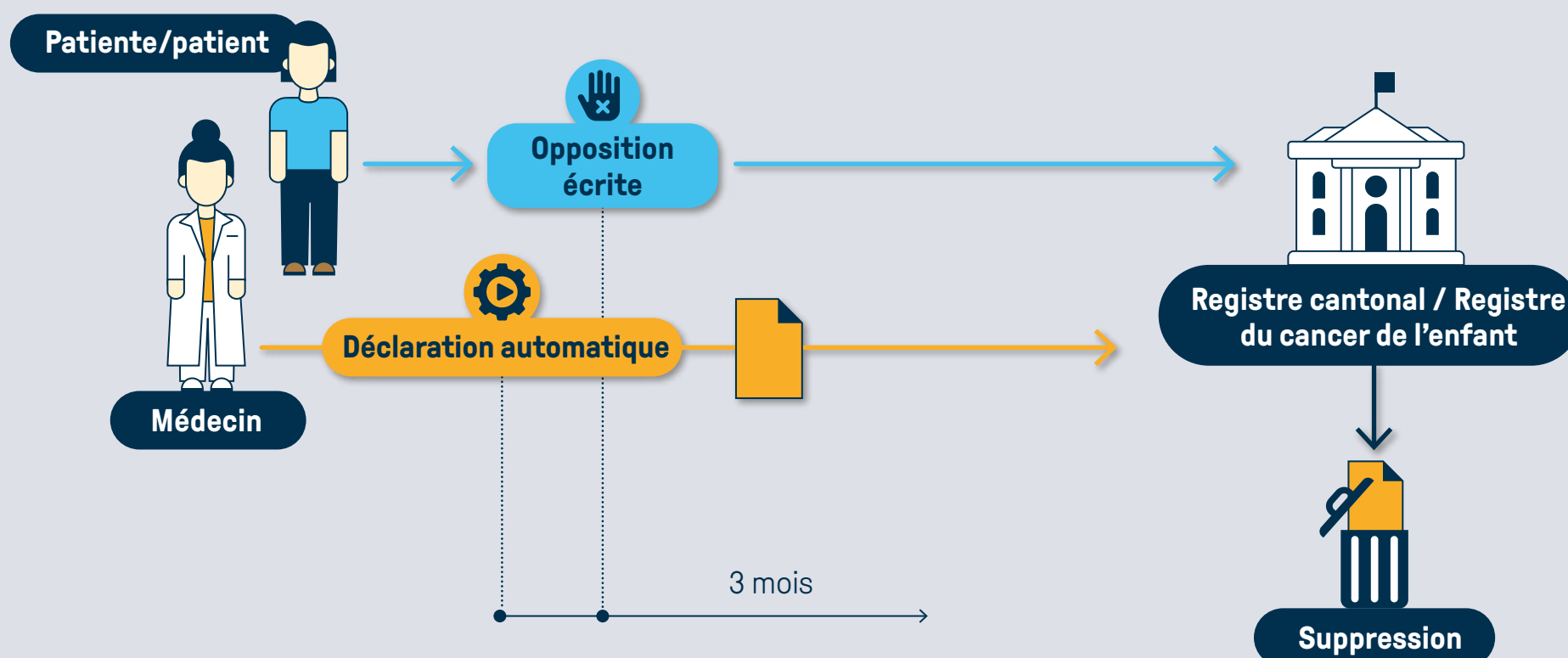


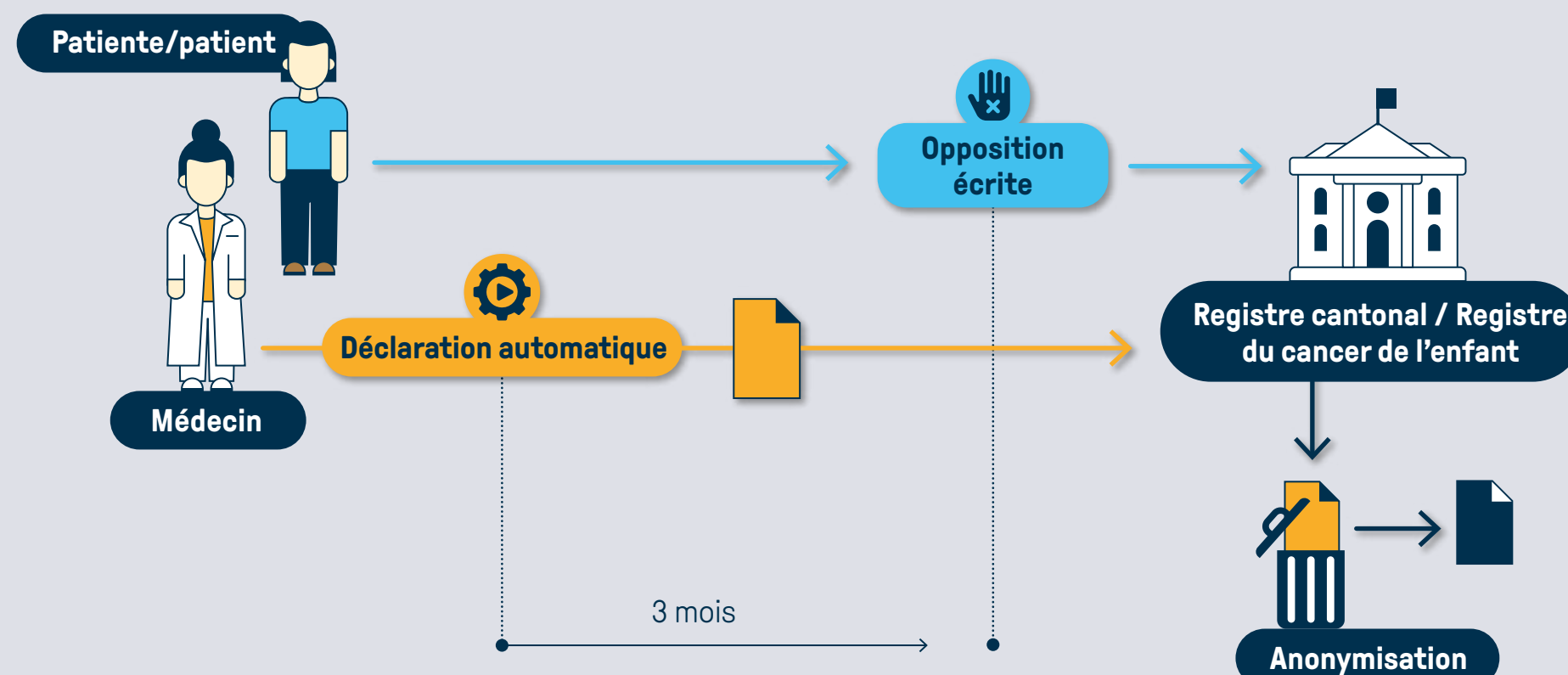
Le droit d'opposition

Il est possible de s'opposer à l'enregistrement de ses propres données à tout moment. Les conséquences varient en fonction de la date de l'opposition.

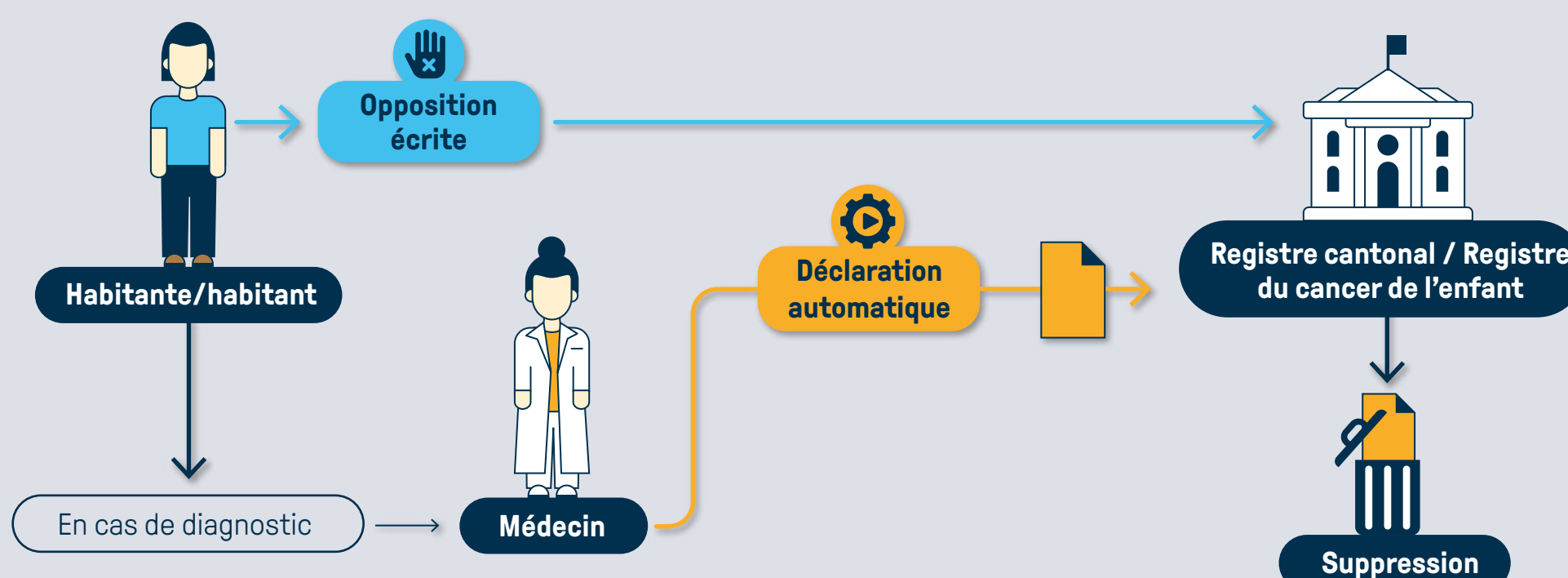
OPPOSITION DANS LES 3 MOIS SUIVANT LA DÉCLARATION



OPPOSITION PLUS DE 3 MOIS APRÈS LA DÉCLARATION



OPPOSITION FONDAMENTALE (SANS DIAGNOSTIC)



Données contenant des informations qui identifient la personne

Données ne permettant pas d'identifier la personne